



## Vole à l'étalage mineur

-----  
Par Rayane2006

Bonjour j'ai 17ans je ne suis pas connu par les services de police et c'est ma première infraction, j'ai commis un vol à l'étalage pour une valeur de 80? à la Fnac et je voulais savoir se que je risquais en sachant que personne est venu me chercher car mes parents sont en déplacement professionnel et j'ai caché tout les contacts potentiels qui pouvais me récupérer sur les lieux après l'intervention de la police ils m'ont donc relâché après m'avoir fait signer un papier ou j'ai du écrire comme quoi j'admet avoir voler ect avec le montant et après la police m'a littéralement dis de dégagé donc bon je ne me suis pas fait prier et je voudrais savoir quesqu'il va se passer ensuite, les faits se son produit en février 2024.  
Cordialement

-----  
Par Violet

Bonsoir Raynane2006

Lorsque vous demandez :

"je voudrais savoir quesqu'il va se passer ensuite »

Au maximum vous risquez un rappel à la loi : (il est inutile de prendre un avocat).

Dorénavant vous ne devez pas céder à cette vilaine tentation, car si une fois ça passe, attention à la récidive !

Cordialement.

-----  
Par Rayane2006

Bonsoir je vous remercie de votre réponse et ne vous inquiétez pas je ne compte pas recommencer, en tout cas je suis rassuré de ne pas encourir de poursuites judiciaires.  
Bonne soirée à vous

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Tout dépend de si une plainte a été déposée.

-----  
Par Rayane2006

Bonsoir pouvez-vous m'expliquer se qui arrivera si c'est le cas?  
Cordialement